

Questions le plus fréquemment posées

RESTAURATION

Concerne les repas à l'unité - « TICKETS »

Comment approvisionner ma carte ?

La carte doit être approvisionnée **à l'avance** par un versement correspondant de préférence à un multiple du **prix d'un repas = 4,62 euros**.

(Par exemple pour créditer la carte de 20 repas verser 92,40 euros).

Les chèques peuvent être remis au bureau « Intendance Élèves Restauration » ou déposés dans la boîte à lettres devant le bureau : libellés à l'ordre de l'agent comptable du lycée Pasteur ils doivent mentionner au verso nom, prénom, classe de l'élève.

Les paiements en espèces s'effectuent au bureau « Intendance Élèves Restauration » du lundi au jeudi uniquement, le matin, avec la somme exacte (pas de possibilité de rendre la monnaie).

Quand approvisionner ma carte ?

Le nombre de repas restant à consommer s'affiche sur la borne lors du passage au self. Quand il ne reste que 3 repas il est temps de recharger la carte.

À partir du moment où l'encaissement a été effectué au bureau, le passage au self est possible. Il est recommandé d'effectuer les règlements 48h à l'avance.

Les encaissements ont lieu tous les matins du lundi au jeudi.

Le bureau d'encaissement est fermé le vendredi.

Puis-je déjeuner si ma carte n'est pas approvisionnée ?

Oui, vous pouvez déjeuner. Le surveillant présent au self permet le passage.
L'horaire peut être différé.

J'informe rapidement ma famille afin que ma carte soit rechargée.

Concerne tous les élèves :

Carte perdue ou endommagée ?

Il convient d'en racheter une au plus vite

Que faire en cas d'oubli de ma carte ?

→ Je suis interne

Une carte m'est prêtée pour la semaine : je passe dès que possible la demander au bureau d'Intendance Élèves Restauration.

→ Je suis demi-pensionnaire

Le surveillant présent au self permet le passage. **L'horaire peut être différé.**

Comment acheter une carte de self ?

Le coût d'une carte s'élève à **5 euros**.

Paiement par chèque conseillé. (Possible en espèces avec le montant exact).

La première carte est gratuite pour les nouveaux élèves.

La carte est personnelle et reste **valable durant toute la scolarité au lycée.**

Qu'est-ce qu'un badge à usage unique ?

Une possibilité supplémentaire proposée : achat **anticipé** d'une carte à usage unique pour un repas exceptionnel. Le coût est de **4,62 euros pour un repas.**

(DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS je souhaite déjeuner le 5^{ème} jour une semaine).
(EXTERNE je souhaite déjeuner une fois).

Pour tout problème de passage au self ou question particulière, s'adresser au bureau Intendance Élèves Restauration.